

## A CHACUN SON DU

Dans une oraison funèbre, l'orateur dit :  
—Le défunt a été enlevé subitement,  
laissant une veuve âgée de 24 ans.  
La veuve, d'une voix émue :  
—Pardons, monsieur, 22.

\* \*

## DANS LE PETIT MONDE

Enfants de journalistes.  
Henri exécute gravement de superbes  
bâtons sur une feuille de papier.  
Yvonne. — Que fais-tu ?  
Henry, prenant la voix de son papa. —  
Je fais mon article.  
Yvonne (sévère). — Et surtout que ce  
soit intéressant, ou, sans cela, ça ne pas-  
sera pas !

\* \*

## NATURELLEMENT

Au Grand-Café.  
—Mais enfin, comment sont-ils habillés,  
les Boxeurs ?  
Et Crétinot ?  
—En pékin... naturellement.

\* \*

## LES DÉFINITIONS DROLES

Crapule. — A ne pas prendre pour la  
femelle du crapeau.  
La Fontaine. — Poète qualifié par l'usage  
de "bon", titre tout naturel, puisque c'était  
un homme à fables.

Le prochain numéro de l'AMI DU  
LECTEUR contiendra comme feuilleton  
complet un charmant récit intitulé

## Simple Histoire

qui n'a jamais été publié dans ce pays.  
On y trouvera aussi des articles sur d'au-  
tres sujets attrayants.

N'oubliez pas de donner votre com-  
mande à quelque dépôt de journaux.

**50 YEARS' EXPERIENCE**

**PATENTS**

**TRADE MARKS  
DESIGNS  
COPYRIGHTS & C.**

Anyone sending a sketch and description may quickly ascertain our opinion free whether an invention is probably patentable. Communications strictly confidential. Handbook on Patents sent free. Oldest agency for securing patents. Patents taken through Munn & Co. receive special notice, without charge, in the

**Scientific American.**

A handsomely illustrated weekly. Largest circulation of any scientific journal. Terms, \$3 a year; four months, \$1. Sold by all newsdealers.

**MUNN & Co.** 361 Broadway, New York  
Branch Office, 625 F St., Washington, D. C.

Fondée le 28 Décembre 1876.

## Société des Artisans Canadiens-Français

Membres au 1er novembre 1900..

15,108

Valeur de la société au 1er no-  
vembre 1900..

\$289,164.96

Prêts aux fabriques, et dépôts en  
banques..

265,000.00

Payé au 1er octobre 1900 :

Aux héritiers.. \$725,990.55

Aux malades.. 376,225.24 \$1,102,215.79

Assurance au décès.. \$1,000.00

Bénéfices en maladie.. 4.00

Par semaine, durant 20 semaines par an.

Bureau Central : 115 rue Saint-François-Xavier, Montréal

Tel. Bell Main 2339.

Boîte 1068 B. P.

Tel. des March. 815.

## Officiers honoraires

AUMONIER GÉNÉRAL..... MGR PAUL BRUCHÉSI, archevêque de Montréal.  
PRÉSIDENT HONORAIRE..... SIR WILFRID LAURIER, premier ministre du Canada.  
AUMONIER..... M. le chanoine A. ARCHAMBAULT.  
VICE-PRÉSIDENT HONORAIRE..... Son Honneur RAYMOND PRÉFONTAINE, M.P., maire de Montréal

## Conseil exécutif

PRÉSIDENT GÉNÉRAL..... JOSEPH THIBEAULT, maître plombier.  
1er VICE-PRÉSIDENT GÉNÉRAL... ALFRED LAMBERT, manufacturier de chaussures.  
2me VICE-PRÉSIDENT GÉNÉRAL... L. S. GENDRON, employé civique.  
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL..... A. BOURBONNIERE.  
TRÉSORIER GÉNÉRAL..... HENRI ROY.  
1er COMMISSAIRE-ORDONNATEUR.. NAPOLEON DESCHAMPS, négociant.  
2me COMMISSAIRE-ORDONNATEUR J. H. FOISY.  
DIRECTEURS..... J. V. DESAULNIERS, W. LAMARRE, A. A. GIBEAULT, J. A. LABELLE, LOUIS A. JACQUES.  
CENSEURS..... L. E. MORIN, JR., J. A. DENIGER, CHAS. J. BÉLAND.  
INSPECTEUR-ORGANISATEUR..... NAPOLEON LACHANCE.  
AUDITEURS..... J. A. PORLIER, J. A. MARTIN.  
MÉDECIN EN CHEF..... E. P. LACHAPPELLE, M.D.  
PROCUREUR..... GUSTAVE LAMOTHE, avocat.  
NOTAIRE..... PHILEAS MAINVILLE, N.P.

## Succursales — Canada

| MONTRÉAL           | Québec             | St-Romuald            | St-Anne des Plaines    |
|--------------------|--------------------|-----------------------|------------------------|
| Bureau Central     | St-Edouard         | St-Jérôme             | St-Aimé                |
| St-Brigide         | Lévis              | St-Jean des Chaillons | St-Eustache            |
| St-Enfant Jésus    | Québec             | Lachine               | Sault-au-Récollet      |
| St-Charles         | St-Hyacinthe       | St-Paul l'Ermitte     | Actonvale              |
| Sacré-Cœur         | Trois-Rivières     | Joliette              | Wotton                 |
| St-Henri           | St-Jean            | Terrebonne            | St-Charles Bellechasse |
| St-Louis de France | Sorel              | St-Martine            | Fraserville            |
| St-Vincent de Paul | Farnham            | St-Jacques l'Achigan  | La Patrie              |
| Hochelaga          | Drummondville      | St-Lin                | St-Marie de Beauce     |
| St-Jean-Baptiste   | Valleyfield        | St-Martin             | Granby                 |
| Maisonneuve        | Sherbrooke         | St-Rémi               | St-Anne de la Pêrade   |
| Notre-Dame         | Magog              | Berthier              | St-Alban               |
| St-Cunégonde       | St-Félix de Valois | Lanoraie              |                        |
| St-Jacques         | St-Geneviève       | Verchères             | ONTARIO                |
| St-Joseph          |                    | Longueuil             | Ottawa                 |
|                    |                    | St-Rose               | Alfred                 |

## Etats-Unis

| MASSACHUSETTS | New-Bedford   | Greenville    | MAINE      |
|---------------|---------------|---------------|------------|
| Worcester     | Ware          |               | Biddeford  |
| Lowell        | Springfield   | RHODE-ISLAND  | Lewiston   |
| Haverhill     | Fitchburg     |               | Augusta    |
| Fall River    | Lawrence      | Woonsocket    | Waterville |
| Holyoke       | Salem         | Providence    |            |
|               | NEW-HAMPSHIRE | Central Falls |            |
|               | Manchester    |               |            |

## CONDITIONS D'ADMISSION

Pour être admissible dans cette société, il faut posséder les qualités et remplir les conditions suivantes :

- (1) Etre catholique et n'appartenir, sans dispense de l'ordinaire, à aucune société secrète ou autre défendue par l'Eglise catholique.
- (2) Avoir de bonnes mœurs et n'être point adonné à l'usage immodéré des boissons enivrantes.
- (3) Jouir d'une bonne santé, d'une bonne constitution, n'être sujet à aucune maladie héréditaire, acquise ou incurable, ni affligé d'aucune infirmité notable.
- (4) Ne pas exercer l'une des occupations suivantes, qui sont réputées insalubres aux fins des règlements de la Société, savoir : égoutier, vidangeur, pompier, ingénieur et chauffeur de locomotives, mineur, serre-frein, etc., etc.
- (5) Etre âgé d'au moins dix-huit ans et ne pas dépasser l'âge de quarante-cinq ans.
- (6) Parler la langue française ; être Canadien-Français ou considéré comme tel.

L'aspirant doit être présenté par deux membres qui signent la formule de présentation. Il dépose en même temps \$1.25 pour couvrir les frais de son examen médical. S'il est admis par le bureau de direction, il aura à payer les droits d'entrées suivants :

|                     |         |                     |         |
|---------------------|---------|---------------------|---------|
| De 18 à 30 ans..... | \$ 2.00 | De 41 à 42 ans..... | \$20.00 |
| " 30 à 35 ".....    | 3.00    | " 42 à 43 ".....    | 30.00   |
| " 35 à 40 ".....    | 5.00    | " 43 à 44 ".....    | 40.00   |
| " 40 à 41 ".....    | 10.00   | " 44 à 45 ".....    | 50.00   |